

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n°2019/04-02 concernant la prise en compte des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;
- Vu la note de synthèse établie par Alain MORETTO, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2022.

Le vice-président,
Jean-Louis ALLARD

